

Date de la convocation : 16 février 2017

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 15

Votants : 16

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marie-Annick GUIMARD, Josiane LAROCHE, Mireille NICOLAS, Josette RAIMON

MM. Laurent BRIAND, Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Jocelyn GUIRBAL, Patrick LIMET, Jean-Claude MORISSE, Jean-Luc PIPELIER, Patrick RAMOS, René RICHARD, Michel STRECK

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Marilys MONCOUCUT à M. Jean-Claude MORISSE

Absents : Mmes Valérie LUSSIEZ et Patricia ROUET, M. Jean-James PERLADE

Secrétaire de séance : M. Patrick RAMOS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept février à 18 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 Composition des Commissions Communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à scrutin secret et à la représentation proportionnelle :

- Rapporte la délibération n°7 du Conseil Municipal du 06/09/2016
- Approuve la composition et la répartition des Commissions Communales telles qu'annexées.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°2 Convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 entre la Commune de Salles sur Mer et l'Association ANGOUL'LOISIRS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 avec l'Association ANGOUL'LOISIRS ainsi que tous documents relatifs à ce dossier, pour un montant annuel maximal de 6500 €.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°3 Réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'engager, en tant que maître d'ouvrage, la réalisation de l'opération de réhabilitation et extension des bâtiments administratifs de la Commune pour un montant prévisionnel de 415 000 € HT ;
- de solliciter les financements auprès de l'Etat, de l'Europe, de la Région et du Département et autres organismes ou collectivités et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subvention ;
- de confier le suivi de l'opération à un mandataire dont la rémunération (inférieure à 25 000 € HT) est intégrée dans l'enveloppe globale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de ce contrat de mandat, ainsi que de tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°4 Modification des horaires de l'éclairage public

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les horaires de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de Salles sur Mer en procédant désormais à l'extinction de tous les candélabres entre 23h et 6h du matin.

Délibération adoptée avec 9 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

Délibération n°5 Compte Administratif 2016 du Budget Annexe EPICERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2016 suivant :

EPICERIE :

Section de Fonctionnement

Recettes :	4 699.00€
Dépenses :	- 314.22 €
Résultat excédentaire de l'exercice :	4 384.78 €
Excédent reporté :	6 414.81 €
Excédent de clôture :	10 799.59 €

Section d'Investissement :

Recettes :	3 215.45 €
Dépenses :	- 3 341.85 €
Résultat déficitaire de l'exercice :	- 126.40 €
Résultat reporté :	- 3 215.45 €
Déficit de clôture :	- 3 341.85 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour (Monsieur le Maire étant sorti pour cette délibération avec le pouvoir de Mme Moncoucut).

Délibération n°6 Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe EPICERIE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire, **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2015	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016
COMPTE DE GESTION ANNEXE EPICERIE				
Investissement	- 3 215.45	0,00	- 126.40	- 3 341.85
Fonctionnement	9 630.26	- 3 215.45	4 384.78	10 799.59
TOTAL	6 414.81	- 3 215.45	4 258.38	7 457.74

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°7 Affectation du résultat 2016 du Budget Annexe EPICERIE

BUDGET EPICERIE

Excédent de Fonctionnement :	10 799.59 €
Déficit d'Investissement :	-3 341.85 €

Après étude des besoins budgétaires, il est proposé l'affectation du résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement :	7 457.74 €
Section d'Investissement :	3 341.85 €

Et de reprendre le déficit d'Investissement de 3 341.85 € en Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation telle que proposée.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°8 Budget Primitif 2017 du Budget Annexe EPICERIE

Le Maire propose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif qui s'équilibre de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF LOCAL EPICERIE 2017

- **Section de Fonctionnement : 12 157.74 €**

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		
011	Charges à caractère général	10 235.54 €
023	Virement à la section d'investissement	1 713.77 €
66	Charges financières	208.43 €
Total		12 157.74 €

Recettes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	7 457.74 €
75	Autres produits de gestion courante	4 500.00 €
73	Impôts et taxes	200.00 €
Total		12 157.74 €

- **Section d'Investissement : 5 055.62 €**

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		
164	Emprunt	1 713.77 €
001	Déficit d'investissement reporté	3 341.85 €
Total		5 055.62 €
Recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 713.77 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3 341.85 €
Total		5 055.62 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°9 Taux d'imposition 2017

Il est proposé au Conseil Municipal, pour l'année 2017 les taux d'imposition suivants :

Le produit attendu pour l'année 2017 s'élève donc à : 784 990 €

Taxes	Bases 2017	Taux 2016 (rappel)	Taux 2017	Produit 2017
Taxe d'Habitation	3 050 000.00 €	11,72%	11,90%	362 950 €
Taxe foncière (bâti)	1 900 000.00 €	19,58%	19,70%	374 300 €
Taxe foncière (non bâtie)	71 000.00 €	67,24%	67,24%	47 740 €
Total				784 990 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°10 Réalisation du Document Unique et demande de subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Salles sur Mer :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'engagement dans la réalisation de la démarche de prévention des risques professionnels,
- Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la mise en place de cette action,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération, et pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Motion n°1 concernant le projet d'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage à Salles sur Mer

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de porter cette motion à la connaissance du Conseil Communautaire de l'Agglomération de La Rochelle et de veiller à sa prise en compte, ainsi qu'au respect de la terre agricole, à la tranquillité publique et au respect des habitants.

Motion adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Sujets divers :

- Intervention de M. René Richard concernant la mention d'une femme (Micheline Poitevin) sur le monument aux morts
- Question de l'éolien sur la Commune : à voir pour une réunion publique